

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 10 mai 2021 à 14 h 45, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Absente : Mme Nathalie Bellavance

CE-2021-507-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 45.

CE-2021-508-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-509-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation de la Direction de l'administration et des finances, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, recommande au conseil municipal de prendre connaissance dépôt, par la trésorière, du rapport financier de la Ville de Terrebonne, du rapport conjoint de l'auditeur indépendant et du vérificateur général ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

CE-2021-510-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de féliciter les agentes Joëlle Laparé et Martine Milton pour leur travail à vouloir contribuer au combat visant à contrer la violence conjugale.

QUE le conseil félicite également la Direction de la police pour avoir supporté ses agentes et fait cheminer le dossier.

CE-2021-511-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter, avec les modifications proposées, le second projet de *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer les zones 0365-95, 0465-26, 0465-54 à même la zone 0465-344, et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028, pour le secteur de La Croisée urbaine*, sous le numéro 1001-331.

QUE le conseil municipal remplace, pour ledit règlement d'urbanisme, l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités par la consultation par appel de demandes écrites individuelles, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-512-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 50.

Président

Greffier